



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 16 décembre 2016

***Étaient présents :*** Mme CASTAGNINO, M. COUDERCHET, M. DAGNEAU, M. DELERUE, M. DUTHOIT, M. ERTLE, Mme GAILLARD, Mme GIACOMOTTO CHARRA, Mme GOTTELAND, M. LEEMAN, M. LARRE, Mme LAVILLE, Mme LOPEZ, M. MOYON, M. PARELLO, Mme PARTENSKY, M. PICHON, Mme REVILLON, M. SIMON, Mme STULIC, Mme TA QUANG, Mme TINCHANT, Mme VELASCO-GRACIET.

***Étaient représentés :*** M. BLANCHARD, Mme BUJAN, Mme DECOCK, M. DUCOURTIEUX, Mme HEISLER, Mme HUMBERT, Mme JAECK, M. JAOUHARI, M. LAFOSSE, M. MARTINEZ, M. RAYNAL, Mme WALLIG-NEGRE.

***Étaient invités :*** Mme CAILLOT, M. JARDINE représentant de M. le Recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine, Recteur d'Académie de Bordeaux – Chancelier des Universités d'Aquitaine, Mme MAZENC, Mme MENDIBOURE, Mme ONILLON, M. RAMBAUD.

➤ Le quorum étant atteint, Mme la Présidente de l'Université Bordeaux Montaigne ouvre la séance à 09H00.

### **Point n°1 - Informations de Mme la Présidente**

➤ Mme la Présidente salue la mémoire de feu M. Maurice Goze, professeur des universités en Aménagement et urbanisme, professeur émérite de l'Université Bordeaux Montaigne, membre de l'UMR Passages, anciennement élu au conseil d'administration de l'université.

Elle invite les conseillers à observer une minute de silence en signe d'hommage.

### **Point n° 2 - Approbation du PV du CA du 25 novembre 2016**

➤ Mme la Présidente invite les conseillers à formuler les éventuelles demandes de révision du PV du CA du 25 novembre 2016.

Une modification portant sur la suppression de la mention « unanimité » en page 4 du PV est sollicitée.

➤ Le PV, dans sa version intégrant la modification demandée en séance, est soumis au vote :

Votants : 35  
Nombre de voix exprimées : 34  
Abstentions : 1  
Blancs : 0  
Contre : 0  
Pour : 34

☞ **Le Conseil d'Administration adopte le procès-verbal du 25 novembre 2016.**

### **Point n° 3 - Campagne d'emplois 2017**

#### • Présentation :

➤ Mme la Présidente présente au CA les deux campagnes d'emplois proposées pour 2017, l'un pour le recrutement de personnels enseignants, l'autre pour le recrutement de personnels Biatss.

#### • S'agissant de la campagne 2017 relative aux personnels Biatss :

L'établissement dispose pour cette campagne d'emplois Biatss 2017 de 17 postes vacants.

Le projet présenté au CA est le fruit d'un cycle de consultations et de rencontres qui se sont tenues jusqu'au jeudi 10 novembre 2016 sous l'autorité de la VP déléguée aux ressources humaines et de la Directrice des Ressources Humaines.

Les conclusions et propositions d'arbitrages ont été communiquées au Collège des Chefs de Service le mardi 29 novembre 2016. Ce projet a fait l'objet de 2 consultations du Comité Technique les 2 décembre (rejet unanime) et 9 décembre (approbation unanime) décembre 2016

Ce projet s'inscrit dans un contexte marqué par les obligations légales et réglementaires suivantes:

- réserver 6% au moins d'emplois pour le recrutement de travailleurs Bénéficiant de l'Obligation d'Emplois (personnes handicapées notamment) ;
- réserver 15% des recrutements externes dans les corps de catégorie C au titre du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'Etat (dispositif PACTE) ;
- assurer le recrutement d'agents contractuels dans le cadre de la loi du 20 avril 2016 relative à la résorption de la précarité (poursuite du dispositif SAUVADET qui pourrait concerner un maximum de 26 agents) ;

Compte tenu du taux d'occupation des emplois BIATSS par des titulaires (97%) et donc de la faiblesse du nombre de postes vacants, l'établissement ne dispose pas des moyens d'assurer cette résorption en deux ans seulement, comme la loi l'exige. Néanmoins, afin de respecter au mieux cette obligation, l'établissement se fixe l'objectif de réserver environ 50% de ses postes vacants au titre du dispositif SAUVADET. Par conséquent, l'engagement politique est pris de poursuivre cette démarche au-delà des deux années prévues par la loi du 20 avril 2016 afin de permettre l'ouverture d'un concours pour chaque agent concerné.

Outre l'engagement sur les postes SAUVADET, le projet initial reposait sur les éléments suivants :

- 2 recrutements PACTE et BOE ;
- 2 recrutements pris en application d'engagements antérieurs : responsable du PPI, de chef de projet au PPAF ;
- 4 recrutements au titre de la continuité des services :
  - o responsable administratif du pôle études de l'UFR Langues,
  - o direction aux relations internationales,
  - o adjoint à l'agent comptable,
  - o responsable du bureau logistique de l'UFR Langues.

Sur ces 4 recrutements, compte tenu des possibilités d'appels à candidatures internes, l'établissement envisage de ne mobiliser que 3 postes vacants (la fonction de Directeur des RI ayant vocation à être pourvue au mouvement interne).

Afin de garantir la capacité de l'établissement de faire face à d'autres scénarios, l'établissement a également identifié un caractère prioritaire aux situations ci-dessous :

- poste Catégorie B Centre de Langues Bordeaux Montaigne ;

- 1 catégorie C électricien DPIL ;
- 1 catégorie B Pôle Action Sociale ;
- 1 catégorie C jardinier SIGDU.

Afin de tenir compte des propositions syndicales demandant une augmentation du contingent de postes SAUVADET, et comme suite à la seconde consultation du CT le vendredi 9 décembre 2016, il est proposé au CA d'adopter le projet suivant :

- 1 BOE et 1 PACTE
- 9 recrutements SAUVADET
  - o 1 ATRF (adjoint technique de recherche et formation) / Bap J / Direction de la recherche
  - o 1 ATRF / Bap J UFR et FTLV
  - o 1 ATRF /Bap J / DRH
  - o 1 ATRF /Bap G / DPIL
  - o 1 ATRF / Bap F / SCD
  - o 1 technicien / Bap J / POSIP
  - o 1 IGE / Bap J / DRI
  - o 1 ATRF / Bap J / DSI
  - o 1 ATRF / Bap G / Ausonius et IUT
- 1 RA UFR
- 2 ASI Pôle Production Imprimé de la DSI et Pôle Procédures et Accompagnement des Formations de la Direction de la Scolarité
- 1 poste de catégorie A Adjoint à l'Agent Comptable
- 1 Tech Bureau Logistique UFR Langues
- 1 ADT RF Electricien DPIL

• S'agissant de la campagne 2017 relative aux personnels enseignants:

Le projet présenté au CA prévoit le gel de 15 postes d'enseignants-chercheurs sur les 30 postes identifiés comme vacants à la rentrée 2017.

En cette rentrée universitaire, l'établissement compte 8 Equivalent-Temps-Plein d'enseignants et enseignants-chercheurs titulaires de plus (contre seulement 7 de plus entre 2012 et 2015). Cette évolution, largement liée à la diminution des sorties habituelles, notamment par voie de mutation (8 mutations extérieures d'enseignants et enseignants chercheurs en septembre 2015, une seule en septembre 2016), est un élément positif pour une meilleure couverture de l'offre de formation par des personnels titulaires, mais cela obère d'autant plus les possibilités de recrutement pour 2017-2018 et limite la campagne de postes.

Le coût supplémentaire pour l'établissement (760 000 euros en année pleine) impose des gels supplémentaires par rapport à l'an passé qui, pour autant, maintiendront un solde positif du nombre d'enseignants et enseignants-chercheurs titulaires à la rentrée 2017 par rapport aux rentrées précédentes.

Cette répartition des 15 gels de postes d'enseignants-chercheurs, sur 30 postes identifiés comme vacants à la rentrée 2017, a été arrêtée sur la base suivante :

- UFR Humanités :
  - o 9 postes vacants d'Enseignants-Chercheurs
  - o 4 postes gelés
  - o 5 postes ouverts au recrutement
- UFR Langues et Civilisations

- 12 postes vacants d'Enseignants-Chercheurs (et 1 poste de PRAG-PRCE)
- 6 postes gelés
- 6 postes ouverts au recrutement
- UFR STC
  - 4 postes vacants d'Enseignants-Chercheurs
  - 3 postes gelés
  - 1 poste ouvert au recrutement
- IUT
  - 4 postes vacants d'Enseignants-Chercheurs (et 1 poste vacant du second degré)
  - 2 postes gelés
  - 2 postes ouverts au recrutement
- DEFLE
  - 1 poste vacant d'enseignant-chercheur et 1 poste vacant de PRAG-PRCE
  - Pas de gels de postes

Au terme d'un cycle de réunions amorcé fin octobre 2016 (assemblée de départements, réunion de bureaux élargis dans les composantes, réunion mixte directeurs de composantes de formation et directeurs d'équipes de recherche, consultation des conseils des composantes et des Instituts), le projet présenté au CA reprend intégralement les propositions adoptées par lors du vote des conseils des composantes.

Les postes sont présentés ci-dessous en distinguant le libellé court du profil du poste et l'équipe de recherche de rattachement pour les postes d'enseignants-chercheurs.

- 1) UFR Humanités
  - a. PR Philosophie politique SPH
  - b. MCF Etudes cinématographiques et audiovisuelles CLARE
  - c. PR Histoire du Moyen-Age AUSONIUS
  - d. PR Histoire contemporaine de la France XIXe-XXe siècle CEMMC
  - e. MCF Littérature XVIIe siècle CLARE
- 2) UFR Sciences des territoires et de la Communication
  - a. MCF Projet d'urbanisme et planification territoriale PASSAGES
- 3) UFR Langues et Civilisations
  - a. MCF Chinois : langue chinoise (grammaire, linguistique) TELEM
  - b. MCF Droit Public LEA SPH
  - c. MCF Portugais : civilisations des pays africains de langue portugaise et civilisation brésilienne AMERIBER
  - d. PR Espagnol : civilisation de l'Espagne contemporaine AMERIBER
  - e. PR britannique : littérature, civilisation XVIIIème-XIXème siècle CLIMAS
  - f. MCF Allemand linguistique allemande CLARE

La demande de transformation d'un PRAG LEA en MCF pour asseoir le recrutement d'un demi-PAST adossé au Master Commerce International des pays émergents n'a pas été validée. Il est en effet proposé d'attendre un an pour affiner le profil ; ce master n'ayant ouvert qu'à la rentrée 2016.

- 4) IUT
  - a. MCF Musique et patrimoine musical en médiathèques (pour filière Métiers du livre et du patrimoine) MICA
  - b. MCF Sociologie et animation sociale et socioculturelle (pour filière carrières sociales) PASSAGES

5) DEFLE

- a. Transformation d'un support MCF en PRAG
- b. Mise au recrutement du poste vacant de PRAG

• Discussion :

Concernant l'ouverture proposée d'un poste de PR Britanniste « littérature ou civilisation XVIIIème ou XIXème siècle », M. Ertlé s'enquiert de la possibilité de modifier l'intitulé de ce poste, en y substituant les conjonctions de coordination « et/ou », pour viser les enseignants intéressés qui seraient spécialistes, dans leur domaine, du XVIII ou du XIX siècles, voire cumulativement de ces deux siècles.

M. Rambaud rappelle la nécessité de veiller à l'emploi de formulations non ambiguës dans l'intitulé des postes ouverts au recrutement, dans la perspective des opérations à mettre en œuvre pour la constitution et le fonctionnement des comités de sélection agissant en qualité de jurys de concours.

Mme Gaillard évoque une reformulation envisageable de l'intitulé du poste faisant apparaître un trait d'union entre les deux siècles considérés, comme cela a été le cas dans des postes ouverts lors de précédente(s) campagne (s) d'emplois.

M. Pichon regrette que les propositions formulées au titre de la campagne d'emplois 2017 des personnels Biatss pour la composante IUT Bordeaux Montaigne ne soient pas véritablement conformes ni aux engagements de l'établissement pris, par le passé, vis-à-vis de cette composante, ni aux attentes et besoins de recrutement de l'IUT en personnels Biatss tels que remontés auprès de l'université.

M. Rambaud répond qu'une erreur matérielle a en effet été commise l'an dernier lors de la saisie des postes Biatss ouverts au recrutement, le besoin exprimé par l'IUT d'un poste ITRF en BAP J ayant malencontreusement été renseigné dans l'application comme relevant de la BAP G.

Ce poste, initialement sollicité par l'IUT en BAP J, a finalement été pourvu par un collègue sauvédésable de la BAP G.

A la demande de M. Couderchet, M. Rambaud explicite le contenu respectif des branches d'activités professionnelles (BAP) des personnels ITRF identifiés respectivement sous les lettres « G » et « J », soit « G » les métiers relevant du domaine « Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention » et « J » les métiers de Gestion et de pilotage.

Il observe que la situation de l'IUT, sur une échelle de 4-5 ans, est globalement équilibrée pour ce qui concerne la sauvédésation des collègues qui y sont affectés.

Il précise que dans l'éventualité où les négociations engagées par l'université avec le MESR permettraient d'aboutir à une augmentation du contingent de postes Biatss (les suites réservées à cette demande n'étant susceptibles d'être connues que d'ici fin janvier 2017 -février 2017), l'université reconsidérerait le besoin exprimé du recrutement d'un ATRF en BAP J pour la composante IUT.

Mme Stulic demande des précisions concernant la mention relevée sur le tableau de la campagne d'emplois enseignants 2017 à propos du poste de PRAG au Département LEA de l'UFR Langues et civilisations.

Ce dernier est signalé comme faisant l'objet d'une « demande de requalification en MCF pour asseoir un PAST au département LEA », adossé au Master Commerce international des pays émergents.

Mme Laville explique que cette proposition de transformation de poste répond à une demande du département LEA visant à permettre le recrutement de deux demi postes de PAST sur support MCF.

Mme Stulic s'enquiert de la régularité d'une telle proposition.

Il lui est confirmé que cette proposition relève de l'exercice normal des attributions du CA, instance décisionnelle de la politique d'emplois de l'université dans sa globalité.

La demande de transformation du poste de PRAG LEA n'est toutefois pas validée, en l'état. Il est en effet proposé d'attendre un an pour affiner le profil, le Master Commerce international des pays émergents n'ayant ouvert qu'à la rentrée 2016.

M. Leeman déplore que l'administration de l'université n'ait pas donné suite à sa demande formulée en séance de CA du 22 janvier 2016 de modification de la présentation des documents support des campagnes d'emplois enseignants.

Il rappelle avoir indiqué en séance du 22 janvier 2016 :

- que le document support de campagne d'emplois, par lequel sont explicités la liste des postes ouverts au recrutement est établi sous une forme qui, de par sa présentation, prête le flanc aux critiques formulées relativement à la non-concordance relevée, en terme de support d'adossement des postes, entre les propositions de certaines UFR et celles de l'équipe présidentielle.
- qu'une campagne d'emplois doit être appréhendée en tant que problématique de gestion d'un ensemble d'emplois à pourvoir au sein de l'établissement, sans considération de leur antériorité passée ou présente.

Il rappelle avoir suggéré que la campagne d'emplois soit, à l'avenir, présentée sous la forme sinon sous la forme d'un document unique recensant les postes proposés, mais expurgé des mentions relatives à leur antériorité, ou à tout le moins sous la forme de deux tableaux distincts, l'un rappelant l'historique, la traçabilité des postes proposés au recrutement et l'autre portant sur la campagne d'emplois proprement dite sans mention de l'antériorité des postes ouverts au recrutement.

M. Pichon s'enquiert du rôle du Conseil Académique dans l'adoption des campagnes d'emplois.

M. Rambaud répond que la consultation de cette instance est prévue pour les postes d'enseignants-chercheurs mais n'est pas obligatoire pour les postes Biatss et que l'adoption des campagnes d'emplois relève des seules attributions du CA.

Mme Laville observe que la campagne d'emplois enseignants 2017 respecte l'ordre des classements des postes proposés au recrutement tel que voté en conseils d'UFR.

Elle rappelle que si le CA ne vote pas la campagne d'emplois, aucun poste ne sera ouvert au recrutement pour la rentrée 2017/2018.

Mme Gaillard observe que s'agissant des enseignants, l'université peut toujours procéder à des campagnes d'emplois « au fil de l'eau ».

Mme la Présidente répond qu'une campagne « globale » d'emplois ne peut intervenir au fil de l'eau, les procédures à observer nécessitant d'être initiées suffisamment en amont pour permettre de recruter les enseignants sur la rentrée suivante.

M. Rambaud rappelle les difficultés inhérentes à la mise en place et au fonctionnement des comités de sélection, et les délais que cela suppose pour la convocation de leurs membres.

Mme Laville ajoute qu'une campagne d'emplois « au fil de l'eau » peut être envisagée à la marge, pour pourvoir un ou deux postes mais non pas lorsque le besoin de recrutement porte sur 15 postes comme c'est le cas pour la campagne d'emplois enseignants 2017 telle que proposée au CA.

Elle rappelle que la possibilité de « campagne d'emplois au fil de l'eau » n'existe pas dans le cas des personnels Biatss.

La mise en œuvre successive de recrutements au fil de l'eau pour satisfaire le besoin en recrutement de 15 postes enseignants à pourvoir, avec l'organisation en amont de 15 séances de CA, placerait l'établissement dans une incertitude très grande, de nature à porter préjudice au bon fonctionnement de l'établissement. Elle rappelle la nécessité d'observer des temps spécifiques pour bien préparer la rentrée.

Mme Gaillard évoque la problématique de fond explicitant le sens des votes défavorables émis par le Conseil académique en sa séance du 8 décembre 2016 concernant la validation des campagnes d'emplois 2017.

Cette instance s'est en effet opposée à la pratique dite du « gel de postes », réitérée d'un exercice à l'autre, et qui est portée à un niveau jugé inacceptable pour l'année 2017.

Mme Gaillard observe que le recrutement de personnels enseignants-chercheurs, enseignants, Biatss devrait être considéré comme un choix prioritaire de l'établissement, ceux-ci ne devant pas être perçus comme une « charge » servant de variable d'ajustement du budget de l'université.

Elle déplore le caractère précipité des échanges relatifs à l'élaboration des campagnes d'emplois et estime que celle-ci est intervenue sans réelle concertation de la gouvernance avec les organisations représentatives des personnels enseignants-chercheurs et enseignants, aucune négociation n'ayant été rendue possible dans ce domaine.

Elle indique que les élus de la liste Tempo sont porteurs d'une proposition de dégel d'un poste d'enseignant-chercheur et d'un poste Biatss Sauvadet, cette question étant associée à la problématique de vote du budget initial 2017.

Le point de blocage porte donc sur la possibilité d'un compromis même minimaliste permettant de desserrer la contrainte de gel des postes.

Mme la Présidente indique que le comité technique de l'université, dûment consulté sur les deux campagnes d'emplois proposées, est l'instance de dialogue social au sein duquel les négociations ont bien été mises en œuvre entre la gouvernance et les représentants élus des personnels siégeant au sein de cette instance. Elle rappelle que le comité technique comprend au nombre de ses membres des représentants d'organisations enseignantes qui ont été invités à prendre part aux séances du CT. Il a été déploré la moindre présence de ces représentants aux séances du CT.

Mme Gaillard évoque la possibilité de négociations menées en dehors du CT.

M. Duthoit répond que s'agissant des représentants des organisations syndicales Biatss, aucune négociation n'a été menée hors des instances officielles.

Mme la Présidente observe que les travaux du CT n'ont donné lieu à l'expression d'aucune demande de représentants enseignants, membres de cette instance, relativement à la campagne enseignants.

Mme Gaillard estime ne pas avoir obtenu en temps utiles les informations explicitant le contenu des propositions de la gouvernance. Elle évoque un « écart significatif » entre les annonces initiales et ce qui a été présenté en commission des moyens.

Elle indique qu'il lui était impossible de formuler, en commission, des propositions sur des points nouveaux ayant suscité, en séance, des questions et demandes d'explications.

Mme la Présidente observe que la mesure envisagée du gel de 15 postes enseignants s'entend d'une position responsable de l'établissement attentif à la saine gestion de ses moyens.

Elle précise qu'en cas d'issue favorable des négociations engagées par l'université avec le MESR, et dans l'éventualité où la gouvernance aurait acquis la certitude qu'un dégel de poste(s) soit possible sans mettre en difficulté l'établissement, il sera procédé à un tel dégel de poste.

Elle observe toutefois que la situation à venir ne sera pas nécessairement à l'avantage des universités, et singulièrement des universités SHS, compte tenu, notamment, du poids de la masse salariale dans le budget de ces établissements.

Mme Laville ajoute qu'à la rentrée 2017, l'établissement comptera dans ses effectifs un nombre accru d'enseignants-chercheurs titulaires (+ 4 ETP d'enseignants-chercheurs par rapport à la rentrée précédente et ce malgré le gel des 15 postes), ce qui est sans précédent pour l'université. Elle rappelle la nécessité d'assurer la rémunération de ces personnels, avant d'envisager tout dégel de poste. S'il était en effet politiquement plus aisé d'annoncer des mesures de dégel, cela serait en réalité « malhonnête » et « peu responsable » au regard des moyens existants de l'université et du poids de la masse salariale dans son budget.

Mme Gaillard estime que cet argumentaire renvoie les élus d'opposition à leur supposée « irresponsabilité » alors qu'il s'agit, pour ces derniers, de proposer, dans l'exercice du débat démocratique, un ou deux dégels de postes supplémentaires.

Elle indique que les élus Tempo ont conscience des difficultés budgétaires et de celles tenant au poids de la masse salariale dans le budget de l'université. Néanmoins les choix budgétaires proposés par l'équipe présidentielle sont des choix politiques qui ne sont pas ceux de la liste Tempo.

Dans une situation aussi « catastrophique » du point de vue du nombre de postes ouverts au recrutement, la priorité de l'établissement devrait être de « sauver le plus de postes possibles », sans différer à une prochaine campagne d'emplois, compte tenu du risque évoqué, à l'avenir, d'un gel accru de postes dans la fonction publique.

Mme Partensky s'enquiert du contenu de la proposition de dégel de postes évoquée par Mme Gaillard.

Cette dernière répond qu'il s'agit de proposer un dégel de poste d'un enseignant-chercheur et d'un poste Biatss « Sauvadet », ce qui correspond, d'après les estimations des élus Tempo :

- pour le dégel de poste d'enseignant-chercheur, à un montant de 90 000€ ;
  - pour le dégel de poste Biatss « Sauvadet », à un montant de 30 000€,
- soit un total de 120 000€ à financer au budget.

Pour ce faire, il est proposé de rechercher les recettes correspondantes, au moyen, notamment:

- de la suppression des 10 000 € supplémentaires répartis entre les UFR et abondant leurs dotations respectives ;
- d'un réajustement du dispositif de modulations de services accordée aux porteurs de projets ERC/ANR, l'intérêt de ce dispositif étant à relativiser, vu la faible probabilité d'issue favorable des dossiers (peu nombreux) susceptibles d'être déposés ;
- d'une diminution de l'offre de formation, correspondant à la libération de 2 500 h ETP, pour un coût évalué, pour la seule période courant de septembre à décembre à près de 50 000€, avec une estimation de l'heure complémentaire d'enseignement chargée évaluée à 60 € /h ;

- du possible recouvrement de la contribution à verser par l'Etat au titre de l'accueil à l'université des Etudiants Apprentis Professeurs (EAP) ;
- d'une amélioration des conditions financières de la convention-cadre négociée avec l'Université de Bordeaux pour le fonctionnement des services inter-universitaires

Mme Laville indique que le coût horaire moyen de l'heure complémentaire d'enseignement chargée est de 53 €. Elle observe que les crédits dédiés aux projets ERC/ANR ne peuvent être affectés au paiement des salaires des personnels.

Mme Gaillard s'enquiert des choix budgétaires de la présidence dans l'hypothèse où l'établissement n'aurait pas été bénéficiaire de la dotation complémentaire de 539 000 € déléguée par le Ministère dans le cadre de l'enveloppe nationale de 100 millions d'euros prévue pour accompagner les établissements face à l'augmentation du nombre d'étudiants

Y aurait-il eu proposition de vote du budget en déséquilibre ? ou davantage de gels de postes?

Mme la Présidente et Mme Laville répondent que dans cette hypothèse, il aurait été proposé en priorité la suppression du fonds de soutien à la pédagogie, une diminution du montant des crédits abondant le fonds de roulement, une nouvelle diminution de l'offre de formation, une baisse de nombre de recrutements d'ATER puis, si nécessaire, à un gel d'un nombre plus importants de postes. Concernant le fonds de soutien à la pédagogie, abondé à hauteur de 50 000€ au budget initial 2017, elles soulignent que le montant prévu est moindre que celui envisagé initialement (100 000€). S'agissant de la dotation aux UFR (+ 10 000€ de crédits répartis entre les 3 UFR), Mme la Présidente rappelle la nécessité pour les composantes de disposer des moyens leur permettant de réaliser leurs projets et l'intérêt pour l'établissement à favoriser, en son sein, le développement d'un esprit d'appartenance aux UFR. Mme Laville explique que cette augmentation de la dotation aux UFR est infime par rapport aux besoins des UFR. Pour l'UFR STC et l'UFR Humanités, elle rappelle qu'il a fallu procéder en juin 2016 à une rallonge budgétaire de 27 000€ au vu des besoins rencontrés au sein de ces unités.

Concernant l'objectif de réduction de l'offre de formation, Mme Laville indique que l'établissement dispose d'une marge significative de progression, la proposition retenue au BI 2017 portant sur une diminution de 6 000 heures, alors que cette baisse était initialement prévue pour le contrat quinquennal 2016/2020 à – 18 000 heures réajustées à – 12 000, actuellement – 6 000.

S'agissant de la convention-cadre avec l'Université de Bordeaux, elle précise que les cotisations de financement des services inter-établissements vont forcément augmenter, du fait de l'augmentation du nombre d'étudiants inscrits.

Mme la Présidente souligne l'impossibilité de construire un budget sur la base de suppositions de recettes.

Mme Gaillard répond qu'il s'agit de procéder à des ajustements modérés et réalisables dans les choix budgétaires proposés. Elle maintient que la priorité absolue de l'établissement devrait porter sur le dégel de postes.

M. Leeman réfute l'idée suggérée de réduire les moyens alloués aux UFR.

Il observe qu'à défaut de crédits suffisants dans les composantes, les équipes d'enseignement et de recherche sont placées dans l'impossibilité de réaliser les projets dans les domaines qui sont pourtant au cœur du métier des enseignants-chercheurs ; à savoir la pédagogie et la recherche.

Il souligne, pour l'avoir expérimenté au sein de son département, l'intérêt du fonds de soutien à la pédagogie pour le développement de projets. Il estime que la suppression de ce dispositif nuirait à l'activité des enseignants-chercheurs, et conduirait ceux-ci à devoir intensifier les démarches auprès de structures extérieures pour solliciter de ces dernières l'octroi aléatoire de moyens de financement.

Mme Gaillard observe que ce sont précisément les enseignants-chercheurs qui sont au cœur de leur métier.

Mme la Présidente répond que ceux-ci sont des moyens au service de la réalisation des missions de l'enseignement supérieur.

M. Simon évoque la pertinence du débat engagé en cette séance du CA qui voit la question des projets confrontée avec celle des moyens de leur mise en œuvre.

Il observe au préalable que l'un des mérites du budget proposé est, de son point de vue, de concilier la dimension quantitative et qualitative de la pédagogie, en opérant des choix financiers permettant d'aider les composantes et de soutenir les enseignants en capacité de mettre en œuvre une pédagogie innovante.

Concernant le point évoqué de la compensation financière de l'accueil à l'université des EAP, il indique qu'une réunion dédiée aux questions relatives à l'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine est prévue le 18 janvier 2017 au Rectorat de l'Académie de Bordeaux avec l'ensemble des directeurs des CFA concernés.

Il précise que les directeurs de CFA entendent se saisir de l'opportunité de cette réunion – dont l'ordre du jour ne porte pas toutefois sur les EAP - pour présenter un dossier de revendications communes à ce sujet.

Dans cette perspective, il a été procédé au chiffrage précis des coûts supportés par les CFA pour l'accueil des EAP pour étayer ce dossier.

L'objectif de cette démarche n'est pas d'obtenir, à ce stade, des engagements précis de la part de l'Etat mais de prendre date sur la question de la pérennité de ce dispositif.

Malgré les difficultés rencontrées, il souligne la qualité de préparation aux concours de notre université, et le fait que ces EAP auront de bonnes chances de réussite à Bordeaux Montaigne.

M. Dagneau évoque une problématique d'« *appauvrissement de la pédagogie* » qui tient aux choix budgétaires de l'université, tant sur le plan de son offre de formation (choix d'enseignement en CM ou en TD, choix d'UE mineures, de développement de l'enseignement à distance), que de sa politique de recrutement.

Au vu du déroulement de cette rentrée 2016, il indique que le constat réalisé est celui de conditions de travail dégradées, notamment au sein de l'UFR langues et civilisations, en raison notamment d'un manque évident de l'établissement en personnels enseignants et administratifs, avec une charge de travail disproportionnée des lecteurs en langues.

Il observe que les postes ouverts au recrutement dans le cadre de la campagne d'emplois 2017 des personnels Biatss ne correspondent pas à des créations nouvelles de postes mais à des situations de sauvédésistations/ de compensations de postes déjà occupés.

Il cite l'exemple de l'Université de Bordeaux qui aurait décidé pour ses campagnes d'emploi 2017 le dégel de 71 postes.

Il évoque la problématique du choix de l'Université Bordeaux Montaigne de présenter un budget en équilibre, en l'absence de mot d'ordre de la CPU appelant les établissements d'enseignement à arrêter des budgets en déséquilibre, en vue d'inciter l'Etat à revoir les dotations versées à leur endroit.

Compte tenu des besoins existants, Il ajoute que l'UNEF est défavorable à l'adoption des campagnes d'emplois proposées pour 2017.

S'agissant du déroulement de la rentrée 2016 au sein de l'UFR langues et civilisations, Mme la Présidente indique qu'un renfort spécifique de cette composante en personnels Biatss a été assuré et que la mise en œuvre d'une nouvelle offre de formation est par nature un exercice compliqué.

Concernant la charge de travail des lecteurs, elle rappelle que celle-ci est conforme aux dispositions en vigueur du décret de référence (cf. décret n°87-754 du 14 septembre 1987 modifié relatif au recrutement de

lecteurs de langue étrangère et de maîtres de langue étrangère dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur).

Elle souligne l'obligation pour l'établissement d'améliorer progressivement les conditions de travail des uns et des autres.

Mme Révillon déclare partager le constat évoqué par M. Dagneau. Elle évoque les griefs exprimés par les étudiants de l'UFR langues et civilisations: ceux-ci estiment pâtir d'un manque d'interlocuteurs pour les recevoir (bureaux de personnels fermés) et de difficultés à se connecter sur Hyperplanning pour la consultation de leurs emplois du temps. Des étudiants indiquent avoir manqué certains de leurs cours faute d'en avoir eu connaissance dans le système d'information dédié.

Il est déploré des difficultés d'organisation au sein de la composante ainsi qu'un nombre insuffisant de personnels.

Concernant le fonds de soutien à la pédagogie (FSP), M. Ertlé observe qu'il conviendrait d'abord de disposer de l'encadrement nécessaire pour envisager dans un second temps la présentation de projets éligibles au FSP.

Mme Stulic appuie les propos de M. Ertlé. S'agissant des enseignants-chercheurs de l'UFR langues et civilisations, il lui apparaît que ces derniers n'ont pas le temps de consulter les calendriers fixés pour soumissionner à des appels à projets «FSP»

De son point de vue, et à tout le moins pour ce qui concerne l'enseignement en langues, l'essentiel demeure « l'humain », « *l'enseignement de l'humain avec de l'humain* », qui devrait être la priorité absolue de l'établissement. Elle indique soutenir la proposition de dégel de 2 postes, qui constitue une demande à la fois modeste et néanmoins importante sur le plan symbolique, puisqu'elle permet de « préserver deux postes ».

Mme la Présidente réaffirme l'impossibilité de donner suite à cette proposition, en l'état actuel des moyens de l'université. S'agissant de la problématique de « sous-encadrement en enseignants-chercheurs » évoquée par M. Ertlé, elle observe qu'il ne s'agit pas d'un constat susceptible d'être généralisé à l'ensemble des composantes, le taux de couverture de l'offre de formation étant variable d'un département à l'autre. A titre d'exemple, elle cite le cas du département espagnol (taux de 110%) et la situation du département sciences du langage (où le taux est inférieur à 50%).

Mme Tinchant observe que de manière unanime, personne n'est favorable au principe même du gel de postes. Reste que du point de vue pragmatique, une décision du CA de rejet de la campagne d'emplois signifie l'absence de tout recrutement pour la rentrée à venir et donc une hausse critique de la charge de travail des enseignants-chercheurs en activité, déjà contraints à assurer un nombre conséquent d'heures, en dépassement de leur service statutaire d'enseignement.

Selon M. Larré, il est manifeste que « l'humain » n'est pas la priorité absolue de l'établissement, à preuve, notamment, le choix observé de privilégier le développement de formations à distance sur la plate-forme pédagogique Moodle alors que « cela ne fonctionne pas », comme le déplorent de nombreux étudiants et enseignants.

Concernant le fonds de soutien à la pédagogie (FSP), il observe que l'intérêt de ce dispositif est souvent justifié en considération des « projets innovants » qu'il permet de développer.

Il soutient que le caractère « innovant » des projets n'est pas un gage de leur qualité.

Il lui paraît douteux que soit opportun l'octroi de modulations de service pour des dossiers ERC qui, le plus souvent, n'aboutissent pas.

Il rejette l'argument de « responsabilité » évoqué au soutien de proposition de la campagne d'emplois 2017. Il s'agit en réalité d'une responsabilité « par rapport aux chiffres » et non pas « par rapport aux collègues, aux étudiants ».

Mme Laville répond que le FSP sert également à financer des actions de tutorat à destination des étudiants ainsi des projets à l'international.

Mme Gotteland suggère, pour l'amélioration de l'aspect qualitatif des dossiers éligibles au FSP, que soit décidée une extension des délais prévus dans les calendriers d'appel à projets pour le dépôt de dossiers.

Concernant la plate-forme Moodle, Mme Tinchant indique qu'il est possible d'envisager davantage d'heures en présentiel pour mieux accompagner les étudiants.

Mme la Présidente propose au CA de se prononcer par un vote global sur l'adoption des deux campagnes d'emplois 2017,

Les conseillers sollicitent deux votes distincts pour éviter une possible remise en cause de la campagne d'emplois 2017 Biatss. Les élus représentant ces personnels excluent en effet de renégocier le compromis obtenu en séance du comité technique (CT) en date du 09/12/2016, le CT ayant émis un avis favorable à l'adoption de cette campagne d'emplois Biatss 2017.

Il est finalement décidé de soumettre au CA chacune des deux campagnes d'emplois 2017 par délibérations distinctes.

➤ La campagne d'emplois 2017 des personnels Biatss est soumise au vote du CA:

Votants : 35 (dont 23 présents et 12 représentés)

Nombre de voix exprimées : 35

Abstentions : 0

Blancs : 0

Contre : 5

Pour : 30

➡ ***Le Conseil d'Administration approuve la campagne d'emplois 2017 des personnels Biatss.***

➤ La campagne d'emplois 2017 des personnels enseignants est soumise au vote du CA:

Votants : 35 (dont 23 présents et 12 représentés)

Nombre de voix exprimées : 33

Abstentions : 2

Blancs : 0

Contre : 14

Pour : 19

➡ ***Le Conseil d'Administration approuve la campagne d'emplois 2017 des personnels enseignants.***

### **Point n°3 - Budget initial 2017**

#### • Présentation :

➤ Mme Laville indique que le projet de budget initial 2017 est marqué :

- par des choix politiques forts :
  - une politique volontariste de recrutement de personnels *titulaires* afin de permettre une meilleure couverture de l'offre de formation par des personnels titulaires, et de réduire la précarité des personnels de l'université ;
  - le déploiement d'opérations lourdes de requalification/ de réhabilitation de bâtiments vétustes de l'université, pour un patrimoine envisagé comme un vecteur indispensable de bonnes conditions de travail et d'études de l'ensemble de la communauté universitaire ;
  - la proposition d'un budget en équilibre, condition impérative pour demeurer un établissement indépendant, non fusionné,
    - par une situation de l'université très contrainte du point de vue budgétaire, caractérisée à la fois:
      - par un fort taux de rigidité dans l'exécution budgétaire de ses dépenses, dont la masse salariale constitue une part prépondérante (la masse salariale du budget principal représentant 84,53% des charges de l'établissement, à rapprocher du seuil d'alerte de cet indicateur fixé à 83% selon l'analyse du MESR)] ;
      - par une forte dépendance de l'université, du point de vue de ses recettes, à la « Subvention pour charges de service public (SCSP) » qui lui est allouée par l'Etat.

➤ Mme Onillon explicite le contenu technique du projet de budget initial 2017.

Le budget 2017 est présenté conformément aux dispositions du décret n°2012-1246 relatif à la gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP).

Il comporte les documents budgétaires suivants :

- pour l'Université (Budget Principal)
- Pour le CFA (Budget Annexe)
- Pour le SIDGU (SIE)
- Pour l'Etablissement (Université + CFA + SIGDU)

#### 1) Pour l'université ( Budget Principal):

a) Sur le volet Recettes,

L'établissement reste largement caractérisé par 2 paramètres :

- sa très grande dépendance vis-à-vis de la Subvention pour Charges de Service Public déléguée par l'Etat. Cette SCSP représente un montant de 76 578 606 €, soit plus de 86% de l'ensemble de nos recettes. Une autre approche par le taux de flexibilité des recettes des établissements (ventes de produits fabriqués, de marchandises et de prestations de services / total des produits) classait l'établissement (5,4 %) en-dessous de la moyenne des universités SHS (7,2 %) et très en-dessous de la moyenne des universités (8,1 %). Cet indicateur est censé appréhender la capacité d'un établissement à influencer par sa politique d'établissement sur ses recettes d'exploitation. Il mesure le degré d'indépendance d'un établissement.
- Le poids toujours plus important de la masse salariale dans l'ensemble des dépenses de fonctionnement de l'établissement (83.90% en 2014, 84.22% en 2015, 84.83% en 2016 et 84.53% en 2017).

L'établissement avait anticipé une augmentation de cette SCSP 2017 (76 578 606 €) par rapport à celle prévue pour le Budget Initial 2016, sur les bases suivantes :

- + 1 421 001 € de dotation au titre de la masse salariale (postes FIORASO 2016 et 2017, hausse du point pour les titulaires, compensation surcoût SAUVADET)
- + 271 938 € au titre de la compensation réelle de l'exonération des étudiants boursiers

Pour la première fois depuis plusieurs années, le Ministère a délégué une pré-notification dans un délai permettant l'intégration de ces données dans la construction du budget initial. Cette pré-notification est venue confirmer la majorité des hypothèses présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire. Elle a également permis d'identifier la part attribuée à l'établissement au titre des 100 millions d'euros délégués par le Ministère pour accompagner les établissements face à l'augmentation du nombre d'étudiants. Pour notre université, cette somme est arrêtée à 539 622 €.

Cette pré-notification, enfin, a précisé le nombre de postes FIORASO délégués pour cette année 2017. Au lieu des 4 postes inclus dans la première hypothèse présentée lors du vote des grandes masses, et anticipés comme gelés pour permettre d'atteindre un équilibre budgétaire, cette dotation est arrêtée à 5 postes, soit une dotation complémentaire de 31 916 €.

Sur le volet ressources propres, l'établissement anticipe plusieurs évolutions :

- une baisse des recettes liées aux droits d'inscription aux diplômes nationaux (1 970 817 € au BI 2017 contre 2 077 255 € au Compte financier 2015), liée à la baisse des effectifs observée à la rentrée 2016
- une autre baisse sur les droits propres -DEFLE, C2I et CLES CLUB- (716 500 € au BI 2017 contre 799 965 € au Compte financier 2015), qui s'explique notamment, malgré le dynamisme des recettes du centre de langues CLES CLUB, par l'augmentation du nombre de stagiaires exonérés au DEFLE
- une légère augmentation des recettes de formation continue (872 647 € au BI 2017 contre 849 666 € au Compte financier 2015)

b) Sur le volet dépenses

La prévision d'évolution de la masse salariale inscrite au Budget Initial 2017 est arrêtée à la somme de 74 400 034 €.

Elle est en forte augmentation par rapport à la prévision 2016. Si une partie importante de cette augmentation fait l'objet d'une compensation en recettes par l'Etat au titre des dispositifs nationaux qu'il a lui-même impulsés (hausse du point, Parcours Professionnel Carrière et Rémunération, compensation du surcoût SAUVADET), tout un autre pan de cette augmentation relève de facteurs propres à l'établissement qui ne feront donc l'objet d'aucun financement complémentaire :

- la rentrée 2016 est marquée par une nouvelle augmentation du nombre de titulaires enseignants évaluée à 7 ETP soit en année pleine une augmentation de 665 000 €, à laquelle s'ajoutent des variations de temps partiel et des situations particulières pour l'équivalent d'1 ETP
- chez les BIATSS, les différents dispositifs de résorption de la précarité ont également entraîné une augmentation du nombre des titulaires : + 24 depuis 2012 (postes FIORASO et stock d'emplois compensés) qui ne s'accompagne pas d'une baisse symétrique du nombre de contractuels ;
- l'application de la hausse du point pour l'ensemble des personnels non-titulaires, BIATSS comme enseignants, est intégralement à la charge de l'établissement ;
- la réduction du volume de l'offre de formation (ODF), évaluée à 6 000 heures, n'a pas été du niveau initialement prévu dans les lettres de cadrage du contrat quinquennal 2016/2020. Ainsi la charge pédagogique des 3 UFR est arrêtée pour 2017 à 145 890 heures (hors formation à distance) avec 48 243 Heures Complémentaires (HC) et une charge totale de 191 000 heures pour l'ensemble des composantes (UFR + IUT, IJBA, DEFLE) dont 69 564 HC.

La projection de dépenses de masse salariale a été réévaluée à hauteur de 438 491 € entre le Débat d'Orientation Budgétaire et le projet de Budget Initial du fait notamment :

- de l'extension en année pleine de la hausse des effectifs de titulaires enseignants à la rentrée 2016 (telle qu'identifiée au Budget Rectificatif n°2 lors de la séance du 21 octobre 2016) cumulée à des informations individuelles (non-départs en mutation, retour de détachements...);
- du constat de la moindre diminution du nombre d'ETP de contractuels BIATSS ;
- du constat de l'augmentation du nombre de contractuels Enseignants ;
- du constat de l'augmentation du nombre d'heures complémentaires.

Pour essayer de pallier la tendance à la rigidification et au poids croissant de la masse salariale dans son budget, l'établissement s'est engagé dans une politique rigoureuse de maîtrise de sa masse salariale avec 3 leviers essentiels :

- o la stabilisation du nombre d'ETP BIATSS et la recherche d'une optimisation de l'organisation du travail grâce à la cartographie des emplois
- o la maîtrise des demandes de renforts et de suppléances BIATSS
- o le pilotage du taux d'occupation des emplois (recours contraint au gel de postes)

Sur les crédits de fonctionnement (masse 10), il convient de souligner l'entrée en vigueur en 2017 d'un nouveau modèle d'allocation des moyens pour les 3 UFR. L'objectif est d'harmoniser les pratiques et de renforcer le rôle de pilotage budgétaire des composantes. A cette fin, les crédits intégrant l'ensemble des ressources (dotation et recettes propres) sont délégués de manière anticipée dès le budget initial. Les ressources propres calculées sur la base de l'exécution réalisée lors de l'exercice précédent sont garanties par l'établissement. Une logique de valorisation a été conservée dans le mécanisme de redistribution afin de continuer à encourager la mobilisation des équipes. La dotation de fonctionnement des UFR passe à 371 985 € en 2017 sur la base d'une dotation globalisée (+ 10 000 €).

Pour la recherche, le modèle d'allocation qui existe depuis quelques années a simplement été actualisé. Il a cependant été décidé d'accorder davantage de crédits aux équipes afin qu'elles financent elles-mêmes leurs colloques et leurs journées d'études. La dotation de fonctionnement de la recherche passe globalement de 661 943 € au BI 2016 à 684 500 € au BI 2017 (+ 22 557 €).

Outre le financement des revues, la PSE se concentrera désormais sur les cofinancements des appels à projets. De même, afin d'accompagner et de soutenir le dépôt de dossiers, la PSE prendra en charge les frais de traduction. L'objectif est de créer une véritable dynamique autour de la recherche de partenariats.

Les frais de gestion ont également été modifiés pour tenir compte des changements intervenus pour les ANR et l'arrivée prochaine d'un contrat ERC. Un équilibre a été trouvé entre la part revenant aux équipes, celle de l'établissement et enfin celle finançant la politique scientifique de l'établissement.

Grâce aux frais de gestion, la prise en charge par l'établissement des frais de reproduction de thèses des doctorants (dépenses estimées à 20 000 €), rendue obligatoire à la rentrée 2016, sera réalisée.

Sur le plan de la stratégie immobilière, l'établissement a réussi à formaliser en 2016 son programme de Gros entretien et renouvellement (GER) pour la période 2016/2020. A ce budget 2017, vont commencer les premiers travaux financés par la provision constituée en 2016 pour 112 000 €. La provision 2017 s'élève quant à elle à 143 733 € conformément au plan de provision adopté en CA. L'établissement est également en train de finaliser la convention d'utilisation avec France Domaine.

Parallèlement, une consultation a été récemment lancée pour formaliser le schéma directeur immobilier qui va permettre de réactualiser le Schéma pluriannuel de stratégie immobilière et le Plan Pluriannuel d'Investissement. L'université, dont le patrimoine immobilier va être largement requalifié dans le cadre de l'Opération Campus d'ici 2023, réfléchit à la mise en place d'un budget annexe du

patrimoine qui viserait à sacraliser les moyens nécessaires pour un patrimoine envisagé comme un outil indispensable aux conditions de travail et d'études de l'ensemble de la communauté universitaire.

Le budget 2017 prévoit également un certain nombre de charges nouvelles :

- service mutualisé des pensions (31 000 €) ;
- poste Central de Sécurité Incendie (remboursement des travaux engagés par l'UB pour 96 000 € répartis sur 2016 et 2017) ;
- dispositif non compensé des Elèves Apprentis Professeurs (EAP) ;
- rénovation du système des réseaux des bibliothèques (remboursement à l'UB pour 23 000 €)
- augmentation de l'enveloppe du SCD pour développer la numérisation et les prestations numériques (+ 26 000 €) ;
- augmentation de la charge nette d'amortissement de 450 000 € en 5 ans.

Compte tenu de toutes les contraintes évoquées précédemment, ce budget est également caractérisé par des renoncements ou des reports sur les prochains exercices de certains projets importants :

- le report des opérations de désamiantage des collections du 10ème étage de la BU (coût estimé à 150 000 €) ;
- le report de l'extension de la couverture des prestations de la médecine préventive à tous les enseignants chercheurs ;
- l'étalement jusqu'en 2020 du projet de passage à un budget de 675 000 € d'achats documentaires pour atteindre le niveau moyen par étudiants des universités SHS (contre 620 000 € actuellement) ;
- renoncement à l'ouverture d'une enveloppe pour les « travaux d'urgence » à la DPIL et les « aléas » à la DSI pour 40 000 €.

Sur le volet investissements, les opérations s'intègrent dans un plan pluriannuel :

- requalification et mise aux normes des bâtiments H à M ;
- la requalification du bâtiment K en bâtiment numérique est en cours de travaux et sera achevée en septembre 2017 dans le cadre du CPER 2007/2013;
- la mise aux normes des bâtiments L, M sera réalisée dans le cadre de l'opération campus dont les travaux se réaliseront entre 2019 et 2021;
- la requalification du bâtiment H sera réalisée dans le cadre du CPER 2015/2020 en liaison avec l'opération campus ;
- le projet de requalification du bâtiment A2 comme bâtiment abritant les fonctions de la DAF, Agence Comptable et DRH sera de même intégré dans le cadre des travaux de l'opération campus entre 2019 et 2021.
- l'achèvement de la réforme interne nécessite suite à cette dernière opération des travaux d'aménagement dans le bâtiment accueil et dans le bâtiment J pour environ 1 M€ dont le financement sera assuré sur fonds propres.
- la réorganisation de la fonction documentaire qui se traduit par le regroupement des bibliothèques sera aussi traitée dans le cadre de l'opération campus en 2019/2021 par la création d'un pôle documentaire langues et civilisations, d'un pôle documentaire Sciences des territoires et de la communication et de la restructuration et l'extension de la bibliothèque universitaire de Droit et Lettres. La bibliothèque Robert Etienne dédiée aux Sciences archéologiques sera elle aussi traitée dans le cadre d'une opération isolée de l'opération campus en 2020.
- la requalification de la maison des Pays ibériques et de la maison de la recherche s'est achevée en avril 2015 grâce à un co-financement opération campus/région.
- le projet de création d'une Maison Internationale des Langues et des Cultures a été abandonné au profit d'un projet de création d'une Cité des Langues Etrangères du français et

de la Francophonie par la réhabilitation/extension du bâtiment abritant le DEFLE (Département d'Etudes du français Langues Etrangères) financé à 90% par la région dans le cadre du CPER 2015/2020.

Les actions correctrices identifiées dans l'ancien Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière, bien qu'incomplètes (pas de Gros Entretien Révision), sont systématiquement intégrées dans les opérations de réhabilitation lourdes et par le biais d'opérations plus modestes avec des financements variés. L'établissement s'est par exemple engagé dans la réhabilitation d'un amphithéâtre par an. Le futur Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière prévoira notamment un diagnostic plus poussé et un découpage opérationnel soutenable et plus rationnel

La trajectoire financière de l'établissement s'apprécie à travers l'analyse de certains agrégats :

- la Capacité d'AutoFinancement (CAF) s'élève à 1 410 518 € ;
- la différence Produits-Charges permet de dégager un excédent de fonctionnement de 13 346 € ;
- compte tenu de l'importance des opérations d'investissements sur fonds propres, le budget 2017 est arrêté avec un prélèvement sur le fonds de roulement de 2 389 16 € ;
- le solde budgétaire, qui mesure l'écart entre les encaissements et les décaissements de l'exercice est en déficit de 2 086 301 €.

L'université se fixe un objectif de montée en compétence et en qualité dans la prévision budgétaire « encaissements/décaissements » afin de fiabiliser son plan de trésorerie.

L'université aimerait s'engager vers une stratégie d'excédent de fonctionnement permettant de garantir une capacité d'investissement nécessaire.

Sur l'exécution budgétaire, outre les démarches visant à maîtriser l'évolution de sa masse salariale, l'établissement souhaite également développer toutes les possibilités de ressources concernant la recherche (ANR, ERC, financements IDEX) et la formation (IDEX, Région).

## 2) Pour le budget annexe du Service Inter-établissements de Gestion du Domaine Universitaire (SIGDU):

Afin de donner corps à ce budget annexe et de délivrer l'information la plus complète et transparente à ses partenaires, il a été décidé de continuer à retracer dans le budget du SIGDU toutes ses recettes et toutes ses dépenses. Dans ce but, en 2017, a été intégrée toute la masse salariale nécessaire à l'activité du SIGDU y compris celle des titulaires. Cela s'est bien entendu accompagné d'une inscription identique, en recette, de la subvention pour charges de service public.

Conformément à la convention multilatérale inter-établissements signée en 2015, de nombreuses réunions relatives au modèle économique du SIGDU ont eu lieu. Le comité de pilotage a considéré qu'un nouveau modèle distinguant clairement un modèle des activités « eau » et un modèle des activités « hors eau » apparaissait prématuré. Le critère de la consommation d'eau reste, en 2017, une clé de répartition pertinente et opérationnelle pour asseoir les recettes propres. Toutefois, le comité de pilotage a exprimé son souhait de sortir d'un tarif unique avec la création de la notion de cercle tarifaire permettant de distinguer les partenaires du SIGDU, les bénéficiaires non partenaires et les tiers. Cela a permis de dégager 3 groupes d'utilisateurs du SIGDU suivant des critères organiques avec un système de pondération permettant d'aller dans le sens d'un coût réel pour les partenaires les plus éloignés du cœur de métier « Enseignement Supérieur et recherche ». 2017 acte donc le passage d'un tarif de référence de 2.58 € à 2.65 € par m<sup>3</sup> (2.60 € pour les partenaires, 2.96 € pour le deuxième groupe et 3.44 € pour le dernier groupe) qui permet de viser le strict équilibre de la section de fonctionnement, sans dégager un excédent pour financer les investissements (205 000 €).

En effet, l'année 2017 a été considérée comme une année transitoire car le SIGDU a lancé des diagnostics et des études de faisabilité afin d'établir un programme pluriannuel d'investissement qui s'annonce très lourd. Les résultats chiffrés de ces études n'étant pas connus au moment de la préparation budgétaire, il a finalement été décidé par l'ensemble des partenaires de n'acter qu'une augmentation à minima des tarifs cette année.

Le compte de résultat prévisionnel est arrêté à 1 859 809 €.

La CAF est évalué à 29 500 €.

Le fonds de roulement fait l'objet d'un prélèvement de 175 500 € pour financer les opérations d'investissement de l'exercice.

La situation du fonds de roulement et de la trésorerie du SIGDU qui n'a cessé de s'améliorer depuis 2013 permet cette année encore de financer les investissements, encore peu significatifs, prévus.

Toutefois, ces derniers vont s'avérer de plus en plus importants dans les années à venir et le besoin en fonds de roulement risque de s'aggraver très sérieusement, ce qui nécessitera d'augmenter les recettes afin d'assurer la soutenabilité financière de cette activité.

### 3) Pour le budget annexe du Centre de Formation des Apprentis (CFA Bordeaux Montaigne) :

Afin de donner corps à ce budget annexe et de délivrer l'information la plus complète et transparente au Conseil Régional qui finance via les THR (Transport Hébergement Repas) les frais annexes à la formation des apprentis et qui, depuis la réforme de la taxe d'apprentissage, est chargé par l'Etat du suivi et de la bonne utilisation de cette ressource par les organismes d'apprentissage, il a été décidé de continuer à retracer dans le budget du CFA toutes ses recettes et toutes ses dépenses. Dans ce but, en 2017, a été intégrée toute la masse salariale nécessaire à son activité y compris celle des titulaires BIATSS.

Dans l'attente d'un modèle économique discuté en groupe de travail et mené par la région Nouvelle Aquitaine, il a été décidé de continuer à ne valoriser que les heures complémentaires nécessaires aux formations dans lesquelles sont présents des apprentis sur la base du nombre d'apprentis rapporté à l'effectif global de la formation.

Par conséquent, les heures de formation réalisées sur le service statutaire de l'enseignant sont à la charge de l'établissement.

4 formations ont été prises en compte en 2017 : Licence professionnelle Métier du livre (Bibliothèque et Edition/Librairie), Master journalisme, Commerce international et Management culturel

Le compte de résultat prévisionnel est arrêté à 253 857 €.

La CAF est évalué à 9 800 €.

Le fonds de roulement fait l'objet d'un prélèvement de 35 200 € pour financer les opérations d'investissement de l'exercice.

#### • Discussion :

Concernant la part prévue au budget d'augmentation de masse salariale résultant de la mise en œuvre du protocole d'accord « Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations des Titulaires (PPCR) » signé entre l'Etat et les organisations syndicales représentatives, Mme Lopez observe que ce dispositif, dont l'objet est notamment de prévoir la mise en œuvre d'une nouvelle politique de rémunération des fonctionnaires privilégiant les revalorisations de nature indiciaire (le traitement), avec des vagues successives de transformation de primes en point d'indice, n'est applicable qu'aux seuls fonctionnaires titulaires.

Elle s'étonne par conséquent de la mention relevée dans les documents de présentation du BI faisant état d'une « PPCR Contractuels » correspondant à une augmentation de masse salariale de 84 168 €.

M. Rambaud répond que la mise en œuvre de la PPCR a un impact indirect sur la politique de rémunération de l'université de ses agents contractuels. La réforme PPCR induisant une hausse sensible de l'indice de rémunération des fonctionnaires en début de carrière, les agents contractuels rémunérés par l'université à un niveau équivalent au traitement indiciaire de fonctionnaires situés au

1<sup>er</sup> échelon de leur grade bénéficient également, par voie de conséquence, d'une revalorisation de leur paye.

→ le budget initial 2017 de l'Université Bordeaux Montaigne est soumis au vote du CA:

Votants : 35  
Abstentions : 2  
Blancs : 0  
Nombre de voix exprimées : 33  
Contre : 14  
Pour : 19

➤ **Le Conseil d'Administration approuve :**

✕ le **budget initial 2017 de l'établissement**, selon les éléments présentés dans les tableaux budgétaires ci-dessous référencés :

- **tableau n° 1** - tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget initial 2017 ;
- **tableau n° 2** - tableau relatif aux autorisations budgétaires - niveau budgétaire « établissement » ;
- **tableau n° 4** - tableau relatif à l'équilibre financier ;
- **tableau n° 6** - tableau relatif à la situation patrimoniale - niveau budgétaire « établissement » ;
- **tableau n° 9** - tableau agrégé des opérations pluriannuelles - niveau budgétaire « établissement »

✕ le **budget agrégé initial 2017**, selon les éléments présentés dans les tableaux budgétaires ci-dessous référencés :

- **tableau n° 2** - tableau relatif aux autorisations budgétaires - niveau budgétaire « budget agrégé » ;
- **tableau n° 6** - tableau relatif à la situation patrimoniale - niveau budgétaire « budget agrégé » ;  
(tels que figurant en « budget initial 2017 » joint à la présente délibération).

✕ le **budget principal initial 2017**, selon les éléments présentés dans les tableaux budgétaires ci-dessous référencés :

- **tableau n° 2** - tableau relatif aux autorisations budgétaires - niveau budgétaire « budget principal » ;
- **tableau n° 6** - tableau relatif à la situation patrimoniale - niveau budgétaire « budget principal » ;

✕ le **budget annexe (CFA) initial 2017**, selon les éléments présentés dans les tableaux budgétaires ci-dessous référencés :

- **tableau n° 2** - tableau relatif aux autorisations budgétaires - niveau budgétaire « budget annexe » ;
- **tableau n° 6** - tableau relatif à la situation patrimoniale - niveau budgétaire « budget annexe » ;

➤ le **budget initial 2017 du Service Interuniversitaire de Gestion du Domaine Universitaire (SIGDU) de Talence-Pessac Gradignan**, selon les éléments présentés dans les tableaux budgétaires ci-dessous référencés :

- **tableau n° 2** - tableau relatif aux autorisations budgétaires - niveau budgétaire « budget SIGDU » ;
- **tableau n° 6** - tableau relatif à la situation patrimoniale - niveau budgétaire « budget SIGDU ».

**Point n°4 - Modifications des statuts d'UFR**

Mme Laville indique qu'il s'agit pour le CA de se prononcer sur les modifications des statuts des UFR, telles que proposées suite à des votes favorables des conseils de l'UFR Langues et Civilisations et de l'UFR Humanités.

Ces modifications portent prioritairement pour l'UFR Langues et civilisations sur la modification de l'article 1 qui acte le passage de 6 à 12 départements. Ces 12 départements sont les suivants :

- Etudes des mondes anglophones
- Sciences du langage (SDL)

- Etudes ibériques et ibéro-américaines
- Etudes germaniques
- Etudes basques
- Etudes italiennes
- Etudes lusophones
- Etudes slaves
- Etudes arabes
- Etudes chinoises
- Etudes japonaises
- LEA (anglais-allemand, anglais-arabe, anglais-chinois, anglais-espagnol, anglais-italien, anglais-japonais, anglais-portugais, anglais-russe)

Elles prévoient également pour les deux UFR une précision sur le rôle de l'assemblée du département sur les demandes et le fléchage des postes enseignants.

- En l'absence d'observations, Mme la Présidente propose de passer au vote :
  - Votants : 35
  - Abstentions : 0
  - Blancs : 0
  - Nombre de voix exprimées : 35
  - Contre : 0
  - Pour : 35

**➤ Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité, les modifications apportées aux dispositions des statuts de l'UFR langues et civilisations et de l'UFR humanités.**

#### **Point n°5 - Modifications des statuts du Service Commun de la Documentation (SCD)**

M. Rambaud indique qu'il est proposé au CA, comme suite aux avis favorables du conseil documentaire du SCD réuni le 06 décembre 2016 et du comité technique en sa séance du 9 décembre 2016, d'approuver la modification des statuts du Service Commun de la Documentation actant l'intégration de la bibliothèque du DEFLE au sein du SCD.

- En l'absence d'observations, Mme la Présidente propose de passer au vote :
  - Votants : 35
  - Abstentions : 0
  - Blancs : 0
  - Nombre de voix exprimées : 35
  - Contre : 0
  - Pour : 35

**➤ Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité, la modification des statuts du Service Commun de la Documentation actant l'intégration de la bibliothèque du DEFLE au sein du SCD.**

#### **Point n°6** Acceptation des actifs de la fondation InnovaSol suite à dissolution

Il est proposé au CA de prendre acte de la dissolution de la Fondation Partenariale InnovaSol et approuvé l'intégration dans l'inventaire des immobilisations de l'établissement d'un ensemble de biens provenant de la dite fondation ainsi que la perception d'un reliquat de liquidités de l'ordre de 900 € déposées sur le compte bancaire de la fondation.

Cette dissolution a été prononcée par arrêté du Recteur de l'Académie de Bordeaux en date du 29 novembre 2016.

Les biens intégrés dans l'inventaire portent sur deux ensembles :

- un ensemble de matériel et outillage industriel représentant une valeur d'acquisition de 66 182.15 € et une valeur nette de 4 063.85 € ;
- un ensemble de matériel informatique représentant une valeur d'acquisition de 3 706.84 € et une valeur nette de 128.78 €.

➤ En l'absence d'observations, Mme la Présidente propose de passer au vote :

Votants : 35

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nombre de voix exprimées : 35

Contre : 0

Pour : 35

**➤ Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de prendre acte de la dissolution de la Fondation Partenariale InnovaSol et d'approuver l'intégration dans l'inventaire des immobilisations de l'établissement d'un ensemble de biens provenant de la dite fondation ainsi que la perception d'un reliquat de liquidités de l'ordre de 900 € déposées sur le compte bancaire de la fondation.**

#### **Point n°7** - Sortie d'inventaire

Il est proposé au CA d'approuver la sortie de l'inventaire, pour un montant total de 152 283.73 € de différents postes immobiliers de l'ancienne Maison des Pays Ibériques (aménagement intérieur, chauffage-plomberie, ventilation et étanchéité) rendus inopérants dans le cadre de la livraison du nouveau bâtiment de la Maison de la Recherche.

➤ En l'absence d'observations, Mme la Présidente propose de passer au vote :

Votants : 35

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nombre de voix exprimées : 35

Contre : 0

Pour : 35

**➤ Le Conseil d'Administration approuve la sortie de l'inventaire, pour un montant total de 152 283.73 € de différents postes immobiliers de l'ancienne Maison des Pays Ibériques (aménagement intérieur, chauffage-plomberie, ventilation et étanchéité) rendus inopérants dans le cadre de la livraison du nouveau bâtiment de la Maison de la Recherche.**

#### **Point n°8 – Admission en non valeur**

M. Rambaud avise le CA de diverses admissions en non-valeurs décidées par la Présidente, dans le cadre de la délégation de pouvoirs du CA, pour un montant total de 494,01 €.

#### **Point n°9 – Questions diverses**

M. Ertlé évoque les difficultés rencontrées par l'UFR langues et civilisations à la rentrée 2016/2017. Il déplore que les étudiants, les personnels et plus généralement l'image de marque de l'établissement pâtissent de cette situation.

Il indique qu'en sa qualité de chef du département d'anglais, il a reçu en entretien deux délégations d'étudiants de l'UFR langues et civilisation pour faire le point de la situation et prendre acte de leurs doléances. Outre les difficultés d'organisation de l'UFR déjà relevées, il est déploré de mauvaises conditions de travail dues à l'état physique dégradé des locaux affectés à la composante, dont le niveau de propreté est jugé insuffisant.

En préparation du semestre 2 de l'année universitaire 2016/2017, M. Ertlé suggère la tenue d'une réunion à organiser entre la gouvernance et l'UFR langues et civilisations, afin de faire un état des lieux des problématiques soulevées et d'échanger avec les étudiants et personnels de la composante sur la situation de l'UFR.

S'agissant des difficultés de l'UFR langues et civilisations, Mme Laville observe que les services de la direction de la scolarité centrale de l'université apportent leur appui constant à cette UFR, de même que M. Ballesta, vice-président de la CFVU qui fait le point chaque semaine avec la composante pour veiller à la bonne évolution de sa situation. La gestion de ce dossier donne lieu, en l'état, à une forte mobilisation des acteurs concernés au sein de l'université.

Mme la présidente ajoute que l'implication soutenue de la direction de scolarité centrale dans l'aide apportée aux UFR a nécessité pour l'établissement de devoir renoncer, provisoirement, au projet initialement prévu de mise en œuvre d'un dispositif d'inscription pédagogique en ligne.

Concernant le point relatif à la propreté des locaux, Mme la présidente indique que le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) a été saisi de cette problématique, et a entendu à ce sujet le responsable de la direction du Patrimoine, de l'Immobilier et de la Logistique (DPIL) de l'université. Il ressort de ses dires que l'établissement a été confronté, de septembre 2016 à décembre 2016, à une moindre disponibilité de ses personnels d'entretien, lesquels ont été placés, sur la période, pour un certain nombre d'entre eux, en arrêt de travail dans le cadre de congés maladies.

Mme la présidente indique qu'il sera donné suite à la demande de réunion évoquée par M. Ertlé.

Mme Révillon indique que les étudiants approuvent cette proposition d'organisation à l'UFR langues et civilisations d'une assemblée générale pour faire le point de la situation. Elle souligne l'urgence attachée, pour les étudiants, à la problématique de consultation sur hyperplanning de leurs emplois du temps. Faute d'avoir accès à cette application, des étudiants manquent des examens de contrôle continu car ils n'ont pas connaissance des horaires de leurs cours, ni des salles qui leur sont dédiées.

Mme Caillot répond qu'une démarche de recensement des étudiants concernés a été initiée au sein de l'établissement. Elle invite néanmoins ces étudiants à se signaler auprès de l'administration de l'UFR, le traitement de leur situation individuelle respective nécessitant une gestion adaptée, au cas par cas.

M. Ertlé porte à l'attention du CA la demande de collègues enseignants qui s'interrogent sur la valeur ajoutée du nouveau système mis en place pour les aviser de leurs plannings de surveillances d'examens. De leur point de vue, le nouveau dispositif est plus chronophage pour les enseignants (il implique davantage d'opérations de connexion informatique) et signe une certaine déshumanisation des relations de travail. Ils demandent à ce qu'une réponse soit apportée à leur interrogation.

Mme Caillot répond que le dispositif observé ne présente pas, en tant que tel, de « valeur ajoutée », il répond à la problématique d'un système qui était en bout de course et qui ne pouvait plus être maintenu en l'état. Elle précise qu'un travail de refonte du système de surveillances d'examens est en cours, pour permettre de le faire évoluer de manière adaptée.

Mme la présidente informe le CA de la pré-sélection, par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR), d'un dossier déposé par l'Université Bordeaux Montaigne en réponse à un appel à projets ministériel relatif à la formation continue dans les EPCSCP. Elle indique que les porteurs de projets concernés sont appelés à être auditionnés par le MESR, au cours de la semaine du 19 décembre 2016, pour présenter le dossier. Mme la présidente indique que le CA sera tenu avisé des suites qui lui seront réservées.

➤ L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

Fait à Pessac, le 16 décembre 2016.

La Présidente,

*Signé*

Hélène VELASCO-GRACIET.